

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2022

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 s'équilibre de la manière suivante :

section	Projet BP 2022	Dont crédit reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
Fonctionnement	1 010 882.00	/	/
investissement	437 821.00	53 174.00	84 880.00
TOTAL	1 448 703.00	53 174.00	84 880.00

Le budget communal, établi par nature, intègre les résultats du compte administratif 2021 qui a été voté en février 2022.

En premier lieu, les différents postes de la section de fonctionnement seront abordés. En second lieu, ce sont les dépenses et les recettes de la section d'investissement qui seront présentées.

1- Section de fonctionnement

11- les dépenses

Le projet de budget 2022 comporte en dépenses un total de crédits ouverts de 1010882.00 €.

111- Charges à caractères générales (chapitre 011)

Elles représentent 217 230.00 € en 2021 contre 206 900.00 € au budget primitif 2021, ce qui représente une augmentation d'environ 5%.

Les principales évolutions de ce chapitre concernent :

A la hausse :

- L'électricité

A la baisse :

- Les frais d'actes et de contentieux

112- Dépenses de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 513 046.00 € contre 487 900.00 € au budget primitif 2021, ces prévisions de charges sont en hausse. Cela s'explique par le recrutement d'un agent stagiaire au 1^{er} septembre 2021. Un agent ayant le grade d'adjoint technique territorial doit partir à la retraite à la fin du premier trimestre 2022 et être remplacé par un agent de maîtrise.

Ce chapitre intègre également des contraintes externes liées notamment aux hausses de cotisations sociales.

Le nombre d'agents employés par la collectivité reste malgré tout stable du fait des besoins en remplacement d'agents absents.

113- Indemnités des élus, subventions et participations (chapitre 65)

Ce chapitre, d'un montant prévisionnel de 156 012.00 € pour 2022 contre 143 756.00 € pour 2021 est en augmentation. Ceci est dû, à la hausse de prévisions concernant la contribution au syndicat enfance petite enfance et adolescence du Pays de Glane (SIEPEA).

114- Reversement de l'allocation compensatrice à Limoges Métropole (chapitre 014)

Cette contribution est en légère augmentation entre 2020 et 2021 : 40 515.00 € prévus en 2022 contre 39 737.00 € en 2021.

115- Charges financières (chapitre 66)

De 14 000.00 € prévus en 2021, la collectivité passe à 11 000.00 € pour 2022. Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

116- Financement de la section d'investissement (chapitre 023)

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement prévisionnel d'un montant de 43 844.00 €, prévision plus basse qu'en 2021 (pour mémoire : 65 976.00 €).

12- les recettes

Le projet de budget 2022 comporte en recettes un total de crédits ouverts de 1 010 882.00 €, sans excédent antérieur reporté.

121- Atténuation de charges et produits des services (chapitre 013 et 70)

- 36 000.00 € prévus en 2022 pour le chapitre 013,
- 129 315.00 € prévus pour le chapitre 70 en 2022 contre 110 777.00 € en 2021. La principale différence entre les prévisions 2020 et 2021 vient de l'article 7067 où sont inscrites les recettes relatives au paiement des repas pris à la cantine scolaire.

122- Impôts et taxes (chapitre 73)

Une hausse de 1.5% des taux d'imposition concernant les deux taxes locales a été votée.

123- Dotations et participations (chapitre 74)

Cette année, la dotation globale de fonctionnement prévue par l'assemblée délibérante continue de diminuer légèrement. Elle passe de 195 236.00 € prévus en 2020 à 196 048.00€ en 2021.

124- Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre est stable entre 2021 et 2022.

2- **Section d'investissement**

21- les dépenses

Le volume prévisionnel des dépenses 2022 s'élèvent à 437 821.00 € (pas de déficit antérieur reporté).

Les dépenses principales prévues en investissement sont :

- Les travaux sur le bâtiment de salle polyvalente : 68 900.00 €,
- La construction d'un local pour l'association communale de chasse : 25 000.00 €,
- L'aménagement de la place de l'Eglise : 17 760.00 €.

Remboursement du capital des emprunts : la prévision pour 2022 est de 242 157.00 €. Montant très important du fait du remboursement, en 2022, de l'échéance relative à l'emprunt à court terme pris auprès du Crédit agricole pour la construction du restaurant scolaire et de la chaufferie bois.

22- les recettes

L'exercice 2021 est clôturé en section d'investissement avec un excédent de 69 940.00 €, repris en recettes 2022.

En 2022, la section d'investissement sera financée principalement comme suit :

- 126 242.00 € d'excédent de fonctionnement capitalisé,
- 90 606.00 € de subventions de l'Etat et du Département,
- 67 000.00 € de FCTVA,
- 43 844.00 € de virement de la section de fonctionnement.

PEYRLHAC - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022NOTESYNTHBP avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 11/04/2022
Objet : Budget principal - Note de synthèse relative au budget primitif 2022

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 12/04/2022 Agent de transmission : Delphine BRETON

Acte : note de synthèse relative au budget primitif 2022.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711802-20220411-2022NOTESYNTHBP-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/04/2022

